

Institut Jean XXIII

Rochefort - Jemelle, 2011-2012



Brochure d'information à l'intention
des futurs élèves de Jean XXIII et de leurs parents



www.jean23rochefort.be

Table des matières

Bienvenue.....	3
Quoi de neuf en 2011-2012.....	4
Notre offre d'enseignement en un coup d'œil	5
Comment s'inscrire ?.....	6
Calendrier	8
Le coût des études.....	9
Les repas de midi.....	10
L'horaire d'une journée.....	11
Peut-on sortir de l'école à midi ?	11
Le Centre PMS	12
Les activités parascolaires	13
Présentation du premier degré.....	14
1° commune (1A)	15
1° différenciée (1B)	16
2° commune (2A)	17
2° différenciée (2B)	18
Présentation du 2° degré.....	19
3° et 4° Générales de Transition	20
Qu'est ce qu'une « Qualification technique »	21
3° et 4° Gestion	22
3° et 4° Techniques sociales et d'animation.....	23
Présentation du 3° degré.....	24
5° et 6° Générales de Transition	25
5° et 6° Technicien(ne) de Bureau	26
5° et 6° Techniques Sociales	27
Nous contacter	28



Bienvenue à Jean XXIII

L'équipe éducative de l'Institut Jean XXIII vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre enseignement.

Nous sommes heureux de vous offrir cette brochure où vous découvrirez de nombreux renseignements utiles sur notre école. Ils concernent l'organisation pratique. Une partie importante de ce fascicule est dédiée à la présentation de nos grilles horaires.

Une communauté éducative, cela bouge !

Chaque année, sous l'impulsion du Pouvoir organisateur, des enseignants, des éducateurs et des conseils de délégués d'élèves ou de parents, notre école se remet en question et évalue ses pratiques pédagogiques et éducatives. Ce faisant, nous cherchons à les améliorer mais aussi à initier de nouveaux projets. Il faut en effet pouvoir donner les réponses les plus adéquates possibles aux attentes de nos jeunes dans un monde qui évolue .

A la page suivante, nous vous présentons quelques-unes des évolutions et nouveautés qui sont autant de réponses à ces deux défis et ce, face à ce qui évolue peu, du moins en apparence, à savoir notre offre d'enseignement.

Nous espérons que ce livret sera en mesure de répondre à vos questions et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



L'équipe éducative.

Quoi de neuf en 2011-2012 ?

Le projet éducatif du Conseil de participation

Trois nouvelles thématiques sont proposées pour les prochaines années : le développement de l'autonomie, la participation et l'éducation aux médias.

Activités complémentaires aux 2e et 3e degrés

Elles sont désormais facultatives et donc réservées aux élèves les plus motivés ! En 3^e générale, on ajoute le sport, l'activité littéraire et la culture anglaise et en 5^e générale, le sport. Une initiation à l'utilisation des outils informatiques sera également proposée en 3^e et en 5^e mais selon des modalités à déterminer.

Techniques sociales : des cours de renforcement

Outre les 30 heures de la formation commune et de l'option groupée, les élèves choisiront entre des cours complémentaires dans le domaine des techniques d'animation ou des sciences appliquées. Le deuxième choix est destiné aux élèves qui se destinent par exemple à des études de soins infirmiers.

Le certificat de gestion pour les Techniciens de bureau

Ce sont les modalités de passation qui changent : plusieurs épreuves intégrées et interdisciplinaires qui sont organisées pendant le 3^e degré. Il s'agit ici de tester des compétences directement en relation avec des profils professionnels.

Les Travaux de fin d'étude en 6ième générale

Les élèves réalisent un travail d'approfondissement sur un thème en relation avec au moins deux cours. Une préparation indispensable aux études supérieures.

Les évaluations externes au 1er degré et bientôt en fin de 6ième.

Cette année déjà, tous nos élèves sont soumis à une évaluation externe certificative en Français, en Langue moderne et en Mathématiques. Plus de renseignements sur www.enseignement.be

Et d'importants chantiers de rénovation sont à prévoir.

Dans les deux implantations : réfection des toitures, isolation et remplacement des châssis, rénovation des toilettes.

A Rochefort : réaménagement des locaux d'accueil et de la cour pour les classes de maternelles.

Notre offre d'enseignement, en un coup d'oeil...

Pages 14 à 18	1 ^{er} degré	1	1 ^e commune	AC1 (année compl.)	1 ^{ère} différenciée
		2	2 ^{ème} commune	AC2	2 ^{ème} différenciée
Pages 19 à 23	2 ^{ème} degré	3	Ens. général de transition <u>Options majeures :</u> ✓ 2 ^e langue (Angl./Néerl.) ✓ Sciences ✓ Sc. économiques	Ens. technique de qualification <u>Options groupées :</u> ✓ Techniques sociales et d'animation ✓ Gestion-bureautique	Notre école n'organise pas d'enseignement professionnel Pour tout renseignement, adressez-vous à votre centre PMS.
		4	<u>Activités au choix</u> Math+ , Sciences + Activité littéraire, Sports Outils informatiques.		
Pages 24 à 27	3 ^{ème} degré	5	Ens. général de transition <u>Options majeures :</u> ✓ 2 ^e langue (Angl./Néerl.) ✓ Sciences 6h ✓ Sciences économiques ✓ Sciences sociales ✓ Math 6h <u>Activités au choix</u>	Ens. technique de qualification <u>Options groupées :</u> ✓ Techniques sociales <u>Complément :</u> Sciences appliquées ou Animation	
		6	Allemand, Espagnol, Math+, Sciences +, Sports, Outils in- formatiques,.	✓ Technicien de bureau (+qualification en ges- tion)	

Rochefort ou Jemelle ?

Le premier degré et les troisièmes générales sont organisés sur notre implantation de Rochefort et toutes les autres classes suivent leurs cours à Jemelle.

Un déménagement des troisièmes générales vers Jemelle est possible mais il ne sera pas d'application en 2011-2012.



Comment s'inscrire ?

En première secondaire (première commune ou différenciée)

1. Pré-inscription

Les parents sont invités à prendre contact avec nous et à demander un rendez-vous avec la direction qui se fera un plaisir de les recevoir personnellement pour un premier contact avec Jean XXIII.

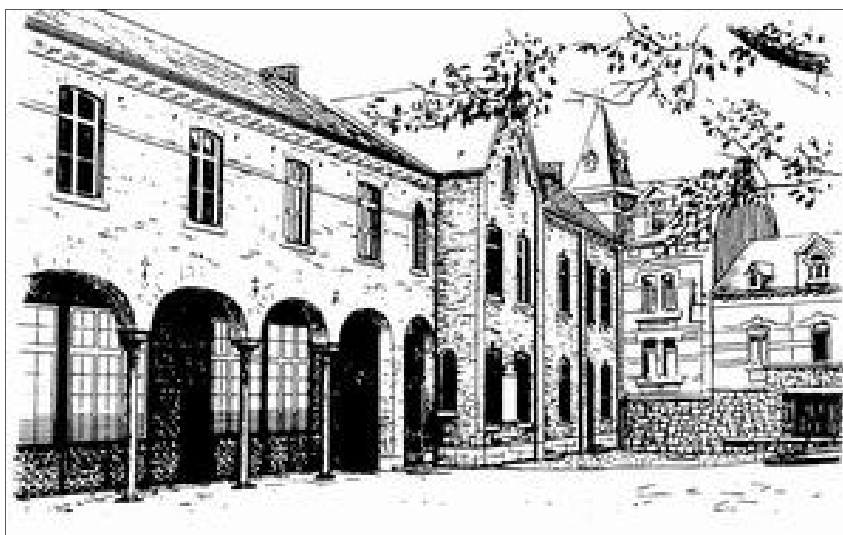
En dehors de la période officielle de pré-inscription qui a eu lieu cette année du 14/3 au 1/4/2011, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et sous réserve des places disponibles. Elles requièrent dans tous les cas la présentation par la famille du formulaire unique délivré par la Communauté française.

2. Confirmation de l'inscription

Fin juin, les parents et l'élève sont invités à se présenter à l'école notamment avec le Certificat d'études de base et à marquer leur adhésion à notre Projet pédagogique et éducatif. L'inscription devient alors effective.

Tous les détails concernant ces démarches sont transmis aux intéressés en temps utile et peuvent à tout moment être consultés sur notre site internet

<http://www.jean23rochefort.be>, rubrique "Inscriptions".



L'école Saint-Joseph de Rochefort au début du siècle dernier.



De la 3^{ème} à la 6^{ème} année

Si vous envisagez une inscription dans notre établissement, nous vous invitons à nous contacter pour un rendez-vous. La direction se fera un plaisir de vous recevoir pour ce premier contact avec Jean XXIII.

Vous serez invités dès la fin du mois de juin à repasser à l'école pour nous apporter les documents indispensables pour valider l'inscription et marquer votre adhésion aux documents rassemblés sous l'appellation "Documents de référence de Jean XXIII". Le dossier comprend le projet éducatif et pédagogique de l'école et le règlement général des études et le règlement d'ordre intérieur. Il peut être consulté sur notre site Internet dans la rubrique "Documents de référence".

Les inscriptions pourront aussi se prendre pendant les permanences organisées en été et ce dans la mesure des places encore disponibles.

Nos élèves doivent-ils se réinscrire d'année en année ?

Les élèves qui fréquentent notre école cette année sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.

Ceux qui sont en 2^e, 3^e ou 4^e année recevront un formulaire dans le courant du mois de mai grâce auquel ils pourront préciser leur choix d'option ce qui revient à confirmer qu'ils restent bien inscrits chez nous.

Remarque importante à propos des changements d'écoles

Notez qu'il n'est pas permis de changer d'école pendant le premier degré. Rappelons en outre que les changements d'école au cours du troisième degré sont soumis à des conditions très restrictives.



Calendrier

Permanences d'été

	Rochefort	Jemelle
Lundi 27/06 (de 16h à 19h)	✓	
Mardi 28/06 (de 9h à 19h)	✓	
Mercredi 29/06 (de 9h à 17h)	✓	
Jeudi 30/06 (de 14 à 18h)	✓	
Vendredi 1/7 (9-12h et 13-17h)	✓	✓
Lundi 4/7 (9-12h et 13-17h)		✓
du mardi 5 au vendredi 8/7 (9-12h)		✓
du 16 au 19 août (9-12h)		✓
du 22 au 26 août (9-12h et 13-17h)	✓	✓
du 29 au 31 août (9-12h et 13-17h)	✓	✓

Distribution des classiques (livres)

Jeudi 1er septembre pour tous les élèves de la 2^{ième} à la 6^{ième} à Jemelle et à Rochefort, de 9h à 12h. Prévoir l'acompte de 75 €.

Vendredi 2 septembre

rentrée des premières à Rochefort

9h-11h50 Accueil des élèves de 1^{ière} visite de l'école et distribution des livres, prévoir l'acompte de 75 €. *L'accueil des élèves aura lieu dans la cour de récréation. Les parents sont les bienvenus.*

rentrée pour les 2^{ième} et 3^{ième} générales à Rochefort

12h35-15h15 Accueil
Rencontre avec le titulaire et les professeurs, début des cours

rentrée pour tous les élèves inscrits à Jemelle : de la 4^{ième} à la 6^{ième} générale, de la 3^{ième} à la 6^{ième} technique de qualification

8h15 à 11h50 Accueil, Rencontre avec le titulaire, début des cours.

Attention

Il se pourrait que ces horaires subissent l'une ou l'autre modification. Consultez notre site Internet (www.jean23rochefort.be) pour profiter des dernières mises à jour des informations. Des affichages seront aussi prévus à l'entrée de nos deux écoles pendant les vacances.

Le coût des études

« L'enseignement est gratuit. »

L'art. 100 du Décret « Missions » précise de manière claire qu'aucun minerval ne peut être perçu. L'accès à l'enseignement est donc gratuit. Mais il précise également que les frais scolaires ne sont pas considérés comme minerval. En l'absence de subventionnement public, ces frais doivent donc être supportés par les familles.

Nous essayons de comprimer au maximum ces dépenses. C'est pourquoi nous vous offrons le service de fournir la plupart des livres en location. Les frais scolaires annuels de livres, classiques, photocopies, se situent généralement, selon la classe, entre 120€ et 150€. Ce forfait comprend également un acompte de 15€ pour les activités culturelles et 10€ pour le T-shirt d'éducation physique pour les élèves de première année.

Les voyages**, autres animations culturelles, les visites et excursions scolaires sont à régler au coup par coup.

Un acompte de 75€ vous sera demandé lors de la distribution des livres.

Le journal de classe est fourni gracieusement. C'est un document officiel obligatoire qui constitue une des preuves de la régularité de l'élève. Il est aussi un moyen de communication entre l'école et les parents. Des extraits du règlement des élèves propre à notre établissement y figurent ainsi qu'une série de pages permettant de noter les remarques faites à l'élève et les demandes spécifiques des parents. En cas de perte ou de dégradation, l'élève ou ses parents devront supporter l'achat d'un nouvel exemplaire.



** Des voyages sont organisés en 2^o, en 4^o et en 6^o.

Grâce à des systèmes d'épargne (1^o, 4^o) ou des actions qui permettent de récolter de l'argent (en 6^o), nous nous efforçons de rendre la participation financière à ces voyages la plus abordable possible.

Les repas de midi

Les repas se prennent au réfectoire, sauf pour les élèves autorisés à quitter l'école (voir « Peut-on sortir de l'école? »).

Les élèves viennent avec leur pique-nique.

Dans les deux implantations, boissons, sandwiches et cornets de pâtes peuvent être achetés moyennant une commande avant 10 h.

Mais au-delà de ces possibilités habituelles dans une école, nous souhaitons offrir un service de qualité et développer chez le jeune de bonnes habitudes alimentaires.

En **self-service**, des repas chauds, équilibrés, de bonne qualité gustative et nutritive seront offerts au prix de **4€**. Ces repas sont préparés par le traiteur « L'atelier des saveurs » (anciennement « Le Trou Maulin »).

Nous espérons ainsi répondre à un besoin de plus en plus fréquent : nombreux sont en effet les jeunes dont le seul repas complet se prend à l'école !

Mais combattre la « malbouffe » ne se fera qu'en étroite collaboration avec la famille : importance du petit déjeuner, limitation stricte des CCC (chips, cola, chocolat) et des FFF (fast food frites),...



Vue ancienne de l'école des Sœurs de la Sainte Famille à Jemelle



L'horaire d'une journée-type

Jemelle		Rochefort	
1 ^{ère} heure	08h15	1 ^{ère} heure	08h15
2 ^e heure	09h05	2 ^e heure	09h05
Récréation	09h55	3 ^e heure	09h55
3 ^e heure	10h10	Récréation	10h45
4 ^e heure	11h00	4 ^e heure	11h00
Dîner	11h50	5 ^e heure	11h50
5 ^e heure	12h30	Dîner	12h40
6 ^e heure	13h20	6 ^e heure	13h35
Récréation	14h10	7 ^e heure	14h25
7 ^e heure	14h20	8 ^e heure	15h15
8 ^e heure	15h10	Fin des cours	16h05
Fin des cours	16h00		

Question souvent posée :

Peut-on sortir de l'école à midi ?

...et selon la personne qui la pose, élève ou parent, la réponse attendue est souvent différente !

La réponse est claire : les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école durant la journée ni pendant le temps de midi.

Cette règle générale connaît des exceptions :

1. Des autorisations de sortie à midi peuvent être accordées aux élèves qui habitent dans les environs immédiats de l'école, ou qui ont l'occasion de rejoindre leurs parents sur leur lieu de travail.
2. Les élèves de 5^e et 6^e sont autorisés à quitter l'école durant le temps de midi, dans le respect de certaines conditions fixées par l'école.

Dans tous ces cas d'exception, une demande écrite des parents doit être présentée en début d'année.



Le Centre PMS

L'école travaille avec le Centre Psycho-Médico-Social (PMS) de Marche-en-Famenne, dont le siège se trouve Avenue de la Toison d'Or, 72. (Tél. 084.31 10 82)

Les centres PMS ont comme objectif d'aider au développement optimal des enfants et des adolescents.

A cette fin, ils proposent aussi leur collaboration aux parents et aux enseignants.

Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves.

Leurs activités consistent notamment à :

- Accueillir, écouter les élèves et leurs familles, et répondre à leurs demandes;
- Informer sur les études, les formations et les professions;
- Assurer un suivi psychologique, pédagogique, social et médical;
- Prévenir les inadaptations;
- Orienter vers l'enseignement spécialisé;
- Etc.

Une permanence est assurée dans chaque implantation par Mme Mineur et ses collègues.

L'horaire en sera communiqué dès la rentrée.



Les activités parascolaires

Former et éduquer ne se limitent pas à enseigner.

Une partie non négligeable de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation se passe en dehors des cours, lors d'activités.

Certaines d'entre elles sont obligatoires, car elles s'adressent à tous, et s'inscrivent dans le cadre d'un cours.

D'autres, par contre, sont simplement proposées aux volontaires.

Les **Olympiades de Mathématique** connaissent traditionnellement un grand succès à Jean XXIII : une bonne centaine d'élèves y participent chaque année... Le succès est non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif! Jean XXIII se classe chaque année parmi les quelques écoles représentées en finale nationale !

« **Ose la Science** » est elle aussi une toute grosse activité annuelle: sur 350 concurrents, in sur trois provient de Jean 23 ! Un gros « investissement » pour des résultats remarquables !

Le **concours Bureautique** concerne les élèves de l'option « Technicien(ne) de Bureau ». Depuis 4 ans, les résultats y sont brillants. Un des nôtres a même eu l'honneur de représenter la Belgique à Rome !

D'autres activités sont davantage le prolongement d'un cours, par exemple les **visites d'un jour**, que ce soit au musée, au Parlement, au Palais de Justice, dans une entreprise ou une centrale nucléaire, ou à une exposition temporaire... Il en va de même pour le karaoké langues, le théâtre-action en anglais, etc.

La **culture** n'est pas négligée : 2 pièces de théâtre par an, du cinéma, des conférences pour les plus grands, des rencontres,... sans oublier notre atelier-théâtre « Du bout du couloir » qui réunit des élèves de 5e et 6e.

Des **réflexions-actions** sont menées chaque année, selon les thèmes abordés dans certains cours tels que la démocratie, les relations Nord-Sud, la citoyenneté, l'alcool et les jeunes, l'alimentation, le commerce équitable, etc.



Enfin, nous organisons un **voyage d'étude** en 2e (Provence), en 4e (Angleterre) et en 6e (Italie).

Présentation du premier degré

Le premier degré est la continuité de l'enseignement fondamental. Il vise à assurer à chaque jeune les compétences de base nécessaires afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité et de devenir un citoyen actif au sein de la société dans laquelle il vivra.

Il se déroule en 2 ans ou en 3 ans et débouche sur la délivrance du Certificat d'études du premier degré.

Le **premier degré commun** comprend deux années et reste particulièrement focalisé sur les apprentissages de base et est accessible à tout jeune qui a obtenu son CEB. Il n'y a pas de cours à option pendant le premier degré, juste des activités au choix (2h en 1e et 4h en 2e).

Des années complémentaires (AC1, AC2) sont organisées au terme d'une première année ou d'une deuxième pour les élèves en difficulté pour qui il apparaît qu'un encadrement plus favorable et une révision plus systématiques des notions de base sont nécessaires.

Le **premier degré différencié** comprend deux années appelées 1B et 2B. Elles sont destinées uniquement aux élèves qui n'ont pas obtenu leur Certificat d'études de base au terme de la sixième primaire.

Au terme de la première et, si nécessaire, au terme de la deuxième différenciée, tous les élèves sont tenus de représenter l'épreuve destinée à obtenir ce certificat.

Un élève qui obtiendra son CEB en fin de 1B sera automatiquement orienté vers l'année complémentaire du premier degré commun.

Il va de soi que pendant ce degré différencié, les enseignants seront particulièrement attentifs aux projets personnels d'élèves qui voudraient s'orienter ensuite vers des études qualifiantes et mettront en place les meilleures stratégies pour les y conduire.

1ère commune (1A)

- Tout élèves qui a obtenu son Certificat d'Etudes de Base est automatiquement admis en 1ère commune.

Grille horaire :

Education physique	3
Religion	2
Français	6
Mathématique	4
Méthode Travail Math	1
Etude du Milieu	4
Langue moderne	4
Sciences	3
Education par la technologie	1
Education artistique	1
Informatique	1
<i>+ une de ces activités au choix :</i>	
Latin	2
Techn. d'Expression	2
Sciences	2
... (*)	
Horaire hebdomadaire	32

Les activités au choix ne conditionnent pas les choix d'options qui seront opérés au deuxième degré.

A la fin de la 1ère C, l'élève est orienté

- en 2e commune,
- ou dans l'année complémentaire organisée après une première (AC1, administrativement : 1S)



(*) en fonction des possibilités, d'autres activités peuvent être proposées.

1ère Différenciée (1 B)

Est admis en 1B,

- l'élève âgé de 12 ans au moins au 31 décembre qui suit l'inscription et qui n'a pas fréquenté la 6e primaire
- l'élève qui a suivi la 6e primaire mais qui n'a pas obtenu son CEB.

Education physique	3
Education physique (PM)	2
Religion	2
Français	7
Mathématique	5
Anglais	2
Etude du Milieu	2
Sciences	2
Education technologique :	
Travaux sur ordinateur	2
Dessin technique	1
Education artistique :	
Arts plastiques	2
Arts d'expression et éducation musicale	2

Horaire hebdomadaire 32

*Sous réserve de modifications.

A la fin de la 1B, l'élève est orienté en 2B ou dans une année complémentaire du premier degré commun s'il obtient son CEB

Au terme d'une première B, le Conseil de Classe sera habilité à délivrer un CEB s'il estime que l'élève a acquis les compétences normalement évaluées en fin de 6^o primaire. Il fondera sa décision notamment sur le résultat obtenu lors de l'évaluation externe organisée à cette fin et à laquelle tout élève sera tenu de participer.



2^e commune (2A)

Sont admis en 2A,

- Les élèves qui y sont orientés suite à une première année commune ou une année complémentaire.
- Les élèves qui ont obtenu leur Certificat de base au terme d'une deuxième différenciée (2B) .

Grille horaire :

Education physique	3
Religion	2
Français	6
Mathématique	4
Méthode Travail Math	1
Etude du Milieu	4
Langue moderne	4
Sciences	3
Education par la technologie	1
Education artistique	1
Informatique	1
<i>+ deux de ces activités au choix :</i>	
Latin	2
Questions d'actualité	2
Sciences	2
Atelier langue moderne	2
... d'autres activités peuvent être proposées en fonction de nos possibilités.	

Horaire hebdomadaire 32

A la fin de la 2^e commune,

- l'élève qui obtient son CE1D peut aller en 3^e dans l'option ou la filière de son choix.
- l'élève qui n'obtient pas le CE1D sera orienté vers une 2S (année complémentaire) ou, dans certains cas, vers une troisième année.



2e Différenciée (2B) »

Est admis en 2ième différenciée ,
l'élève qui a suivi une première année différenciée.

Education physique	3
Religion	2
Français	6
Mathématique	4
Anglais	2
Etude du Milieu	2
Sciences	2
Education technologique :	
Travaux sur ordinateur	2
Tessin technique	2
Education artistique :	
Arts plastiques	2
Arts d'expression et éducation musicale	2
Education à la vie quotidienne	3
<i>Horaire hebdomadaire</i>	<i>32</i>

A la fin de la 2B, l'élève est orienté

- en 3ème professionnelle
- ou en deuxième année commune s'il obtient son CEB.
Dans certains cas et toujours sous condition de réussite du CEB, une orientation vers une troisième est envisageable.



Présentation du 2e degré

Le deuxième degré est appelé « degré d'orientation ».

Les premiers choix importants s'opèrent en effet en entrant en 3e. On peut alors choisir la filière de formation (enseignement de transition ou de qualification), et à l'intérieur de ces filières, certaines options.

Nous offrons à l'Institut Jean XXIII :

- l'enseignement Général de Transition, avec les options majeures Sciences, Sciences Economiques et la deuxième langue moderne.
- l'enseignement de Qualification Technique, avec deux options : Gestion et Techniques Sociales et d'Animation.

Les cours de langues modernes ne sont pas optionnels chez nous puisque tous les élèves sont soumis au même régime : deux langues modernes à partir de la troisième année.



3e et 4e Générales de Transition

Est admis en 3G,

- L'élève qui a obtenu une attestation de réussite du premier degré au terme d'une deuxième année ou, dans certains cas au terme d'une année complémentaire.
- l'élève qui a réussi la troisième année de l'enseignement professionnel avec l'avis favorable d'un conseil d'admission.

Choisir une option majeure : Sciences 5h ou Economie.

	3e	4e
Education physique	2	2
Religion	2	2
Français	5	5
Mathématique	5	5
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Langue moderne I (An ou Ndls)	4	4
Langue moderne II (Ndls ou An)	4	4
Sciences ⁽¹⁾	5/3	5/3
+ compl. de sciences	1/0	
Sciences économiques	0/4	0/4

Choisir une ou deux activités complémentaires ⁽²⁾ :

Activités mathématiques	1	1
Activité littéraire	2	
Dactylo et traitement de texte	1	
Culture anglaise	1	
Sports	2	2

Total hebdomadaire min./max. 32/34 32/34

En fin de 4G, l'élève qui obtient une attestation de réussite peut s'orienter en 5G ou en 5TQ, selon ses aspirations et ses aptitudes.

(1) Sciences 5h = option majeure,
Sciences 3h = formation commune obligatoire.

(2) Sous réserve de modifications. Certaines combinaisons entre AC pourraient être impossibles.



Qu'est-ce qu'une « Qualification Technique » ?

L'enseignement de Qualification Technique vise une formation plus concrète, débouchant en fin de 6e sur deux possibilités :

- soit poursuivre des études supérieures (le plus souvent dans le prolongement de la qualification obtenue),
- soit chercher de l'emploi sur le marché du travail.

La 6e année se termine donc par l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), exactement comme dans l'enseignement de transition.

L'élève qui termine sa 6e TQ est diplômé de l'enseignement secondaire, ce qui lui ouvre les portes de l'enseignement supérieur et l'accès aux examens publics du niveau secondaire.

Nous répétons volontiers à nos élèves que la motivation et le travail sont des facteurs essentiels de réussite... et que cela doit se manifester dès le secondaire si l'on a l'ambition de poursuivre des études supérieures.

Outre le CESS, la 6e TQ « Technicien(ne) de Bureau » délivre un Certificat de Qualification suite à des épreuves interdisciplinaires obligatoires présentées tout au long du 3e degré.

Gestion & Bureautique, Techniques sociales. Ces deux options de notre filière qualifiante ont un point commun: elles offrent une formation ouverte et polyvalente. Chaque année, des élèves ayant suivi ces filières s'orientent avec succès dans des études supérieures de nature différente. Nous pensons par exemple à des études d'infirmier/ère.



3e et 4e Gestion

Voici une option qui va convenir aux élèves qui souhaitent une formation plus concrète dans le secteur tertiaire.

Les 4 heures de mathématique et les deux cours de langues leur permettent en outre d'envisager une éventuelle réorientation dans d'autres options du technique de qualification après la 4e. Ainsi, le cas échéant, passer en « Techniques Sociales » en 5e leur est parfaitement possible.

<i>Année scolaire</i>	3e	4e
<i>Grille horaire</i>		
Religion	2	2
Education physique	2	2
Français	4	4
Sciences humaines	2	2
Sciences et technologies	2	2
Mathématique	4	4
<i>Option groupée</i>		
Economie de l'entreprise	4	4
Bureautique	4	4
Langue mod. 1 Anglais	3	3
Langue mod. 2 Néerlandais	3	3
Accueil, Organism. & Secrétariat	2	2
Horaire hebdomadaire	32	32

Les qualités que les élèves vont devoir acquérir dans cette formation sont la méthode, l'organisation, l'ordre, le soin, le travail, etc. Toutes qualités qui leur seront bien utiles par la suite, quelle que soit leur orientation scolaire et leur carrière professionnelle !



3e et 4e Techniques Sociales & Animation

Cette orientation va permettre aux élèves d'acquérir une première formation de base dans le domaine social. Outre une formation solide commune, l'élève va découvrir des disciplines spécifiques (Initiation à la Vie Professionnelle et Sociale, Education à la Santé, etc.), des cours pratiques (Art Culinaire, Traitement de Texte). Les cours « Français-expression » et « Expression et communication » forment un ensemble important destiné à développer des qualités personnelles indispensables dans les métiers de services aux personnes, l'éducation ou encore l'animation d'activités pour les enfants et les jeunes.

<i>Année scolaire</i>	<i>3e</i>	<i>4e</i>
<i>Grille horaire</i>		
Religion	2	2
Education physique	2	2
Français	4	4
Sciences humaines	2	2
Mathématique	4	4
Langue moderne Anglais	2	2
<i>Option groupée</i>		
Init. vie profess. et sociale	2	3
Français : communication	2	2
Education santé	2	3
Sciences appliquées	2	2
Expression-communication	2	2
Enquêtes, visites, séminaires	2	2
Education plastique	2	2
Traitement texte	2	0
Horaire hebdomadaire	32	32



Présentation du 3e degré

Le troisième degré de l'enseignement secondaire est appelé « degré de détermination ».

C'est en effet au cours de ce degré que l'élève va se déterminer quant à son orientation : filière de formation (transition ou qualification), et option(s) (sciences, math, sciences économiques, sciences sociales, ou options groupées telles que « Technicien(ne) de Bureau » ou « Techniques sociales »).

Ce choix, même s'il ne conditionne pas irrémédiablement l'avenir, est important. Aussi l'élève est-il tenu d'accomplir ses deux dernières années du secondaire dans la même filière et dans les mêmes options.

Cette contrainte donne donc encore plus d'importance au choix qui va être opéré fin de 4e.

Nous sommes évidemment à la disposition de l'élève et de ses parents, avec le PMS, pour donner le maximum d'éclaircissements.

L'enseignement de transition ouvrant par nature à toutes les études supérieures, il est normal que l'on y trouve une assez grande variété d'options.

Celles que l'on trouve à Jean 23 ouvrent toutes les portes des études supérieures ! La lecture du palmarès de nos anciens en témoigne à suffisance.

Chaque élève choisit une des options majeures suivantes : Sciences, Sciences économiques ou Sciences sociales. S'y ajoute la deuxième langue moderne, le choix entre 4h et 6h/sem. pour le cours de Mathématiques et diverses activités complémentaires.

En fin de 6e, les élèves réalisent un travail de fin d'études, sorte de couronnement de leur formation, qui leur permettra d'exercer une dernière fois toute une série de compétences transversales indispensables pour aborder les études supérieures avec un maximum de chance de réussite.



5e et 6e Générales de Transition

C'est la filière qui prépare le mieux aux études supérieures de type long. Même si elle implique un choix d'options majeures, cette formation est polyvalente et destinée à exercer des compétences utiles quelles que soient les études choisies ensuite.

Un tronc commun qui compte 16 heures/sem. :

Religion	2	Histoire	2
Education Physique	2	Géographie	2
Français	4	Anglais (LM1 ou LM2)	4

Au-delà de ce tronc commun, 4 choix sont à effectuer :

Il suffit de choisir une ligne dans chacun des blocs présentés ci-dessous en veillant à ce que l'horaire compte 31h minimum et 34h maximum.

Option majeure	Sciences	Sc. Eco.	Option majeure :
A	3	4	✓ Sciences : Bio.-Phys.-Chim. (3*2h/s.)
B	3	-	(3*1h/s. si on ne prend pas l'option)
C	6	-	✓ Sciences économiques
D	6+1 (1)	-	✓ Sciences sociales

Mathématiques	4h/sem.	6h/sem.	Mathématiques :
0	4	-	4h/s. par défaut ou 6h/s. pour l'option. La combinaison est recommandée autant avec les Sciences que les Sciences économiques ou les Sciences sociales.
1	-	6	
2	-	6+1 (1)	

Néerlandais	4h/sem.	2h/sem.	Néerlandais :
F	4	-	Le Néerlandais 2h/sem. est réservé aux élèves qui sont en Nld LM1 et qui totalisent 30h hors activités complémentaires.
G	-	2	

Activités complémentaires facultatives :

- (1) Sciences et Mathématiques : préparation aux études supérieures. 1h/s.
- (2) Allemand, Espagnol et/ou Sports 2h/s.
- (3) Outils informatiques (1h/s). Utilisation avancée d'un tableur, d'un tr. de texte et d'un programme de présentation. Trois modules d'une douzaine d'heures seront proposés aux élèves à des périodes distinctes et en fonction des possibilités horaires.



Remarque : Selon les choix opérés par les élèves, certaines combinaisons pourraient être inorganissables.

5e et 6e Technicien(ne) de Bureau

Cette option répond au souhait des élèves qui souhaitent se former concrètement pour travailler plus tard dans le secteur tertiaire, dans le monde de l'entreprise, ou présenter les examens dans le vaste secteur public, là où des compétences bureautiques et organisationnelles sont requises.

Après une préparation spécifique en 5e, l'élève est mis en situation en 6e dans 7 heures d'exercices intégrés de secrétariat et dans la découverte du monde de l'entreprise par le biais d'activités d'insertion professionnelle et de stages.

<i>Année scolaire</i>		5e	6e
<i>Numéros des menus</i>		58	68
Religion		2	2
Education physique		2	2
Français		4	4
Sciences humaines		2	2
Sciences et technologies		2	2
Mathématique		4	4
<i>Option groupée</i>			
Langue moderne 1	Anglais	4	4
Langue moderne 2	Néerl.	2	2
Activités techniques comptables		4	0
Communication professionnelle		4	0
Outils-applications bureautiques		6	0
Exercices pratiques secrétariat		0	7
Activ. insertion professionnelle		0	4
Questions économ. jurid. & soc.		0	3
<i>Horaire hebdomadaire</i>		36	36

Les qualités requises ou à acquérir sont l'initiative, la méthode, la rigueur, l'ordre, l'adaptabilité et la polyvalence... sans avoir peur du travail, bien entendu !



5e et 6e Techniques Sociales

Cette option groupée répond aux souhaits des élèves qui envisagent une carrière dans le monde du social, de l'associatif, de l'éducation et des services aux personnes, que ce soit pour le plus jeune âge, les malades ou handicapés, ou les personnes âgées.

Les qualités requises, ou à acquérir, dans cette option sont donc essentiellement les qualités humaines au sens noble, c'est-à-dire le sens social, l'initiative, la solidarité, le dynamisme, l'esprit d'équipe, etc.

La formation mathématique est réduite, ainsi que les langues étrangères, au profit de cours de psychologie, de formation sociale, et d'éducation à la santé.

<i>Année scolaire</i>	<i>5e et 6e</i>
Religion	2
Education physique	2
Français	4
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2
Mathématique	2
<i>Option groupée</i>	
Psychologie appliquée	3
Formation sociale	3
Education à la santé	2
Techn. informatiques appliquées	4
Langue moderne anglais	2
Enquêtes Visites Séminaires	2
Techniques d'animation	2
<i>Activités complémentaires (choisir une des deux rubriques)</i>	
1. Techniques d'expression	2
2. Sciences paramédicales	2
<i>Horaire hebdomadaire</i>	34



La formation ne débouche pas sur un examen de qualification, mais des stages d'insertion professionnelle et un travail de fin d'études permettront à chaque élève d'affiner son projet personnel. Le complément de sciences donnera à celui qui le souhaite un bagage supplémentaire en vue d'études paramédicales.

Nous contacter

Institut Jean XXIII

Direction & administration :

Place Sainte Marguerite, 5 5580 Jemelle

☎ : 084.21.14.74 📠 : 084.22.12.26

direction : Monsieur J.-P. Bihin

@ : jp.bihin@jean23rochefort.be



Implantation de Rochefort (1°, 2° et 3° Gén.)

Rue Sauvenière, 7 5580 Rochefort

☎ : 084.21.13.45 📠 : 084.24.48.95

@ : accueil-rochefort@jean23rochefort.be



Implantation de Jemelle

(3° à 6° TQ, 4° à 6° Gén.)

Place Sainte Marguerite, 5 5580 Jemelle

☎ : 084.21.14.74 📠 : 084.22.12.26

@ : accueil-jemelle@jean23rochefort.be